

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 08 novembre 2011

Convocation en date du : 03/11/2011

Date d'affichage de la convocation : 03/11/2011

Date d'affichage du Procès-Verbal :

L'an deux mille onze, le huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MAZUÉ, Maire.

Présents :

Mmes Paulette BALIGAND, Martine CARRETTE, Séverine DEBIEMME, Nicole DUREL, Chantal JUGNET, Marie LAPALUS, Elisabeth MARTINOT

MM. Jean-Pierre BENAS, Jean-Yves COURTOIS, Jean-Baptiste DUPY, Christian MAZUÉ, Marcel RENON, Roland SIMONET

Mme Séverine DEBIEMME a été élue Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 04 octobre 2011 du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

1°) Arrêt projet PLU

Le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) a été réalisée, et à quelle étape de la procédure il se situe. Il rappelle les motifs de cette élaboration, explique les nouveaux choix d'aménagement et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables. Il présente le bilan de la concertation.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu le document de gestion agricole et forestier (s'il existe dans la commune),

Vu la délibération en date du 04 décembre 2007 prescrivant l'élaboration du PLU ;

Vu le débat en conseil municipal sur le PADD;

Vu le bilan de la concertation ;

Vu le projet d'élaboration du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- tire le bilan de la concertation ;

- arrête le projet d'élaboration du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;
- précise que le projet d'élaboration du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associés à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale en ayant fait la demande.

2°) Cession de terrain

Le Maire rappelle la réunion prévue le 15 novembre prochain à la Galerie du Bois concernant le PLU communautaire en présence du Président de la Communauté de Communes, les services de la DDT afin de faire une présentation du projet.

3°) Taxe aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Maire indique que pour financer les équipements publics, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée par la loi n° 20106-1658. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012.

Rappelant que cette taxe d'aménagement sera due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager, le Maire précise que cette taxe est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Précisant que le montant de l'imposition est fonction de plusieurs paramètres détaillés aux articles L 331-10 à L 331-18 du Code de l'urbanisme, le Maire indique que le montant dépend surtout de la surface du bien, d'une valeur forfaitaire par mètre carré dont la valeur unique est fixée à 660€ en province et du taux d'imposition fixé pour chaque commune.

Le Maire propose d'instituer sur le territoire de la commune la taxe d'aménagement à un taux de 1 %.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré*,

- décide d'instituer la taxe d'aménagement au taux de 1 %,
- précise que la présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.
- charge le Maire de transmettre la délibération, dès sa réception en Préfecture, au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

4°) Projet école

Le Maire rappelle que suite à l'avis d'appel d'offres concernant la maîtrise d'œuvre, trente trois candidatures sont parvenues en Mairie.

Après réunion de la commission d'ouverture des plis, trois dossiers ont été présélectionnés. Une rencontre avec les trois candidats pré-retenus ont eu lieu récemment. Après réunion de la commission, il a décidé de retenir le Cabinet Chambaud, le mieux-disant, ayant de l'expérience dans la construction scolaire, le taux d'honoraire le plus bas et ne prenant qu'un seul sous-traitant,

M. Roland Simonet indique qu'il reste à contacter les bureaux de contrôle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir le Cabinet Chambaud pour la maîtrise d'œuvre du groupe scolaire,
- autorise le Maire à signer le marché correspondant et tous documents relatifs à ce dossier.

5°) Reprise gendarmerie

Le Maire donne connaissance de la proposition transmise par le groupe SNI concernant la possible reprise de la gendarmerie par bail emphytéotique de cinquante ans.

Après discussion, la commission « finances » est chargée d'étudier ce dossier dans les meilleurs délais, le bail actuel arrivant à échéance le 28/02/2012.

6°) Contrat CAE

Le Maire rappelle l'annonce qu'il a passé auprès de Pôle Emploi pour le recrutement d'un agent technique en contrat CAE. Il indique avoir reçu plusieurs candidatures. Après étude de ces dossiers, celle de M. Jean Marc Grala a été retenue.

Le Maire propose son embauche en CAE de 26h00 par semaine.

Le Conseil Municipal,

- accepte le recrutement en CAE de 26 h par semaine de M. Jean Marc Grala,
- dit qu'il sera rémunéré à l'échelon 3 échelle 1, IB 297 IM 295,
- autorise le Maire à signer la convention et le contrat de travail correspondant.

7°) Révision mandat de vente

Le Maire indique que la société Cimm Immobilier l'a recontacté concernant la vente de l'appartement T3 à Chambéry pour lui demander de proposer au Conseil Municipal de baisser le prix à 135 000 € ; en effet, d'après l'agence, beaucoup d'autres appartements sont en vente à prix plus bas et en meilleur état.

Il est souligné, que pour être vendu plus facilement, il serait peut-être opportun d'intégrer le garage avec l'appartement,

Le Conseil Municipal,

- accepte de baisser le prix de vente de l'appartement de Chambéry à 135 000 €,
- autorise le Maire à signer le mandat de vente correspondant,
- demande au Maire de reprendre contact avec l'agence Cimm Immobilier concernant le point sur le garage.

8°) Modification article 5 des statuts de la Communauté de Communes de Matour et sa Région - Aménagement du bassin versant de la Grosne et de l'Arconce

Vu l'arrêté préfectoral n° 92/382 du 30 décembre 1992 modifié portant création de la Communauté de Communes de MATOUR et sa REGION et notamment l'arrêté préfectoral n° 11/03977.2-1 du 24 Août 2011 portant extension des compétences de la Communauté de Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-17 et L 5214-23-1;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2011 ;

Le Maire indique qu'un contrat de rivière est un **accord technique et financier** entre maîtres d'ouvrages locaux couvrant l'ensemble du bassin versant de la rivière concernée et partenaires financiers (l'État, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau) et les usagers (industriels, agriculteurs, fédération de pêche, associations, etc...) **sur un programme d'actions concertées** se déroulant sur 5 ans pour redonner vie à la rivière par l'amélioration de la qualité de l'eau, la restauration et l'entretien des berges et du lit, la prévention des crues, la mise en valeur de l'écosystème aquatique.

Après avoir rappelé que le bassin versant de la rivière Grosne regroupe 12 Communautés de communes (dont la notre) et 2 Communautés d'agglomération, 11 syndicat intercommunaux d'eau, le Maire expose que la phase études qui avait été confiée au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Grosne et assurée techniquement par l'EPTB Saône Doubs et la MISE de Saône et Loire est terminée.

Le Maire précise qu'après négociations complémentaires avec les membres du Comité de rivière constitué le 16 avril 2008 et avis favorable du comité national d'agrément sur le dossier définitif dans lequel un Maître d'ouvrage sera identifié pour chaque action retenue, le contrat de rivière sera signé prochainement entre les partenaires.

Après avoir précisé que la situation de MONTMELARD, située sur un autre bassin versant et qui adhère à un syndicat mixte actuellement au stade des études (Syndicat Mixte de l'Arconce et de ses Affluents SMMA) a été évoquée avec l'Agence de l'Eau et l'EPTB Saône Doubs lors d'une récente réunion, le Maire souligne que l'Agence de l'Eau RMC souhaite fortement que la tête de bassin qu'est la Communauté de Communes de Matour et sa Région prenne la « compétence rivière » et soit Maître d'ouvrage des actions à mener sur son territoire dans le cadre de ce contrat.

Après avoir rappelé les principales compétences de la Communauté de Communes, le Maire expose que le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité le 15 septembre dernier, de modifier l'article 5 des statuts Communautaires en intégrant l'extension de compétence suivante :

<i>Type compétence</i>	<i>Nouvelle compétence</i>
III - Protection de l'environnement	Aménagement du bassin versant de la Grosne et de l'Arconce : « Etude, mise en œuvre et suivi des actions et travaux conduits dans le cadre de la démarche de contrat de rivière menée à l'échelle du bassin versant ».

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- adopte la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes de Matour et sa Région intégrant l'extension de compétence précitée, approuvée par le Conseil Communautaire le 15 septembre dernier.

9°) Cession de terrain Galerie du Bois

Le Maire rappelle la demande de la Galerie du Bois concernant la cession à l'euro symbolique du terrain jouxtant leur parcelle.

Le Maire indique que la Galerie s'était proposée de refaire le chemin du Molard, étant très utilisé par les visiteurs.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- prenant acte que la Galerie du Bois prendra en charge la réfection du chemin du Molard et sollicite un engagement écrit pour cette réfection

- accepte la cession du terrain à l'euro symbolique cadastré section C n° 169 jouxtant leur parcelle

- charge le Maire d'en informer le Directeur de la Galerie du Bois,

- les autorise à procéder dès maintenant à la plantation d'arbres dans le cadre du projet conformément à leur demande,

- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

10°) Questions diverses

a) Travaux bâtiment

* Chaufferie Mairie

M. Roland SIMONET indique que les travaux sont en cours.

* Salle des fêtes

M. Roland Simonet fait part des devis reçus en Mairie pour le changement des portes d'entrée et d'une porte vers le bar à la salle des fêtes :

- Ets Cortier : 8 339 € TTC
- Ets Laffay : 5 160,74 € TTC + 334,88 € TTC (porte anti panique) soit 5 495,62 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,

- retient l'entreprise Laffay pour ces travaux pour un montant TTC de 5 495,62 €,
- charge le Maire de passer commande immédiatement.

* Plafond Salle des fêtes

Il est signalé qu'environ un tiers des plaques sont à changer. Un devis a été reçu de l'entreprise Pageaut pour un montant de 6 539,73 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,

- décide de procéder au remplacement des plaques du plafond de la salle des fêtes,
- accepte le devis de l'entreprise Pageaut d'un montant de 6 539,73 € TTC,
- charge le Maire de passer commande dans les meilleurs délais.

* Eglise

Il a été signalé que des tuiles sont tombées du toit suite au vent et que des ardoises sont descendues. L'entreprise Auray sera contactée pour ces travaux.

* Escaliers Mairie

Les travaux doivent commencer mi-novembre. L'accès à la Mairie pendant ces travaux se fera temporairement par l'arrière du bâtiment. Une signalétique sera mise en place.

b) Travaux voirie

Le Maire rappelle la demande de M. Serge Desroches concernant la réfection urgente du chemin de Bois du Lin à la Brosse Ronde. Ce chantier est en cours de réalisation.

D'autres travaux seront à effectuer prochainement notamment sur le chemin allant du cimetière au buisson, sur l'allée de la Dame et à la Roche.

c) Semoir à sel

M. Jean-Pierre Bénas rappelle qu'il est urgent de procéder au remplacement du semoir à sel. Il donne connaissance des devis qu'il avait sollicités. La commission voirie est chargée de les étudier très rapidement et de passer commande dans les meilleurs délais.

d) Travaux routes départementales

Le Maire rappelle qu'un courrier a été transmis à la DRI signifiant le mécontentement pour les travaux sur les voies départementales. Une rencontre avec M. Narboux et un responsable de la DDT doit avoir lieu prochainement.

e) Consultation RCEA

Le Maire indique que la consultation pour la votation concernant le péage de la R.C.E.A. a été mise en ligne sur internet.

f) Rapport d'activité 2010 de la Communauté de communes

Ce rapport est consultable en Mairie et sur le site internet de la Mairie.

g) Fin de délégation de service public (DSP) des chalets

Le Maire rappelle que la DSP arrive à son terme au 31 décembre prochain.

Il précise que les activités du camping dans la salle du foyer ne seront plus autorisées.

Il souhaiterait que la gestion des terrains de tennis redevienne communale et propose de mettre le petit garage en location.

h) Véhicule communal

Le Maire indique que le véhicule Express n'est pas passé au dernier contrôle technique et qu'une partie des réparations n'est pas réalisable.

Il conviendrait donc de procéder à son remplacement. Des sociétés seront sollicitées pour cette prestation demandant l'aménagement d'un coffret à l'arrière du véhicule.

i) Décision modificative n° 1 budget logement commune

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal décide la modification budgétaire suivante :

Fonctionnement

Dépenses :

Art 658 : + 1 €

Art 60622 : - 1 €

j) Bulletin Municipal

Le Maire indique que le bulletin municipal est en cours d'élaboration, mais que de nombreux articles ne sont pas encore arrivés.

k) Informations diverses

* **Repas de fin d'année** : samedi 17 décembre 2011 à la salle des fêtes

* **Vœux du Maire** : dimanche 08 janvier 2012 à 11h00 à la salle des fêtes

* **Cérémonie du 11 novembre** : à 11 h 15 à Meulin et à 11 h 30 à Dompierre.

* **Remise de médaille**

Le Maire indique qu'il participera à la cérémonie de remise de médaille de pompiers de M. Jean Marc Auray pour ses trente ans de services. Les conseillers municipaux sont cordialement invités.

* **Sirtom**

Il est rappelé les mesures de sécurité prises concernant le tri sélectif et le refus des containers. Une nouvelle réunion aura lieu le 15 novembre prochain.

* **Syndicat des eaux**

M. Jean-Baptiste Dupy indique que le rapport 2010 sur la qualité de l'eau a été transmis en Mairie. Il sera publié sur le site internet de la mairie pour être consulté.

* **Conseil d'école**

Des remerciements ont été reçus pour l'attribution des subventions.

* **Office de tourisme**

Mme Chantal Jugnet demande si le nécessaire avait été fait concernant le changement de représentant de la Commune à l'office du tourisme, Martine Carrette ayant remplacé Michel Pourcelot.

* **Acte**

Une assemblée générale aura lieu le 29 novembre 2011 pour la dissolution de l'association.

Prochaines réunions :

- Bureau municipal : Samedi 26 novembre à 9h00 en Mairie.
- Conseil Municipal : mardi 06 décembre 2011 à 20h30 en Mairie.

Fin de séance : 23h20